

VILLAGE
460-3111
23 65 36 95 43

44

M S.A. FOISSAC
46 VILLASQUE

n° TVA intracommunautaire

Revised: 03-12-2024

EXACCEPTE

le 30-12-2024		EXACOMPTA
24	coffrets Noël	540,00
	matériel vend. sous TPA	540,00
V. Duv V le 31/12/2025		

RÈGLEMENT pour le Chèque Conditions d'escompte pour paiement anticipé _____
En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).